

Affaires publiques & action collective

Document public · Version 1.1 · Juin 2026 · Révision annuelle
Approuvé par Erwan Petrus, Président

CADRE B CORP

Référence B Corp – Exigences APAC 1.1 (politique de lobbying responsable publiquement accessible : critères 1.1.1 à 1.1.4) et APAC 2.1 (participation à au moins une action collective pour des impacts sociaux ou environnementaux positifs).

1 Partie A — Politique de lobbying responsable

ADN Wines ne mène pas d'activités de lobbying au sens traditionnel (critère 1.1.1). Lorsque l'entreprise prend position ou participe au débat public, elle le fait exclusivement dans une logique d'impact positif. La présente politique encadre cette approche (critère 1.1.2) :

- a) Impact positif : nous ne menons que des actions d'influence visant un impact positif sur la société ou l'environnement (notamment une viticulture durable et le soutien aux producteurs).
- b) Fondé sur des faits : notre approche s'appuie sur des données fiables et, le cas échéant, scientifiques.
- c) Contributions politiques : ADN Wines ne verse aucune contribution politique, financière ou en nature, à aucun parti ni candidat.
- d) Lutte contre la corruption : tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin, sous toutes leurs formes.
- e) Organisations intermédiaires : nos éventuelles adhésions à des organisations de la filière viticole doivent rester cohérentes avec cette politique ; nous veillons à cette cohérence.

2 Gouvernance, contrôle et gestion des risques

Conformément au critère 1.1.3, notre dispositif de gouvernance et de contrôle est le suivant :

- a) Responsable : le Président, Erwan Petrus, est responsable de l'application de cette politique.
- b) Intégration : la politique est appliquée à toute prise de position publique de l'entreprise et reste cohérente avec notre Code de conduite et notre statut de société à mission.
- c) Gestion des risques : compte tenu de notre taille et de l'absence d'activité de lobbying, le risque de non-conformité est faible ; le Président examine toute prise de position ou adhésion susceptible de constituer une activité d'influence afin d'en garantir la conformité.
- d) Évaluation : le respect de ce cadre est évalué lors de la revue annuelle de la politique.
- e) Préoccupations des parties prenantes : toute partie prenante peut signaler une préoccupation relative à notre conduite ou à nos pratiques d'influence via notre procédure de réclamation (cf. « Procédure de réclamation des parties prenantes » et page Contact du site maisonchape.fr).

3 **Partie B — Notre action collective**

Conformément à notre raison d'être — porter le travail des vigneronnes et vignerons d'Occitanie — ADN Wines participe à des actions collectives visant des impacts sociaux et environnementaux positifs (exigence APAC 2.1).

Collaboration avec diverses parties prenantes (APAC 2.1c). En lien avec nos 12 domaines partenaires et la filière viticole occitane, nous poursuivons un objectif clair et mesurable : accroître la part de nos domaines partenaires engagés dans une démarche durable certifiée (bio, HVE ou biodynamie), aujourd'hui d'environ 40 %, avec une cible de 50 % d'ici fin 2027. Cette collaboration vise un double impact positif — environnemental (une viticulture plus durable) et social (la valorisation et la pérennité du travail des vigneronnes et vignerons). Elle se traduit par :

- un dialogue régulier et des visites de domaines sur les pratiques viticoles durables ;
- l'accompagnement et l'encouragement des domaines vers la certification (bio / HVE / biodynamie) — APAC 2.1a (conseil aux acteurs de la chaîne de valeur) ;
- la mise en avant de ces démarches auprès des clients et lors des salons professionnels ;
- le suivi annuel de la part de domaines partenaires engagés, indicateur de l'impact de cette collaboration.

4 **Approbation, publication et révision**

Conformément au critère 1.1.4, cette politique est : a) approuvée par la plus haute instance de direction d'ADN Wines (le Président, associé unique) ; b) publiée sur le site maisonchape.fr et accessible à toutes les parties prenantes. Elle est revue au moins une fois par an.

Contact : Erwan Petrus, Président — erwan@maisonchape.fr

Erwan Petrus

Président — ADN Wines (Maison Chape)